



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

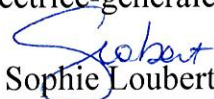
Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 6 juin 2018, le règlement no. 478-17 sur la gestion des fossés sera adopté. La séance aura lieu à 19h30 heures à la salle du Conseil située au 795, rue Des loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au jeudi de 7h45 à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 16h.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce vingt-huitième jour de mai deux mille dix-huit.**

La secrétaire-trésorière et  
directrice-générale  
  
Sophie Loubert

**Certificat de publication**

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 13h et 17h, le 28<sup>e</sup> jour de mai 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28<sup>e</sup> jour de mai 2018.

La secrétaire-trésorière et  
directrice-générale  
  
Sophie Loubert